

# Assurances et gestion des risques Insurance and Risk Management

## Chronique actuarielle

### Divers collaborateurs du Groupe-conseil AON

Volume 71, numéro 2, 2003

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1092866ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1092866ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

#### Éditeur(s)

Faculté des sciences de l'administration, Université Laval

#### ISSN

1705-7299 (imprimé)

2371-4913 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

#### Citer ce document

collaborateurs du Groupe-conseil AON, D. (2003). Chronique actuarielle. *Assurances et gestion des risques / Insurance and Risk Management*, 71(2), 307–315. <https://doi.org/10.7202/1092866ar>

## **Chronique actuarielle**

**par divers collaborateurs  
du Groupe-conseil AON**

### **I. SAVOIR AFFRONTER LA CROISSANCE DES COÛTS DE L'ASSURANCE MÉDICAMENTS**

Au cours de la dernière décennie, les régimes d'assurance médicaments offerts par les employeurs ont fait l'objet d'une attention soutenue, surtout que la croissance annuelle des coûts pouvait atteindre 20 %. Traditionnellement, les frais de l'assurance médicaments ne représentaient qu'une faible portion des coûts généraux des régimes d'avantages sociaux. Cependant, le taux actuel de croissance des coûts soulève, à raison, l'inquiétude des gestionnaires en ressources humaines et avantages sociaux.

#### **Facteurs influant sur les coûts des régimes d'assurance médicaments**

##### **Utilisation accrue**

La hausse de l'utilisation des régimes d'assurance médicaments est responsable des deux tiers de l'augmentation des coûts. Cette hausse est imputable à plusieurs éléments, dont voici les principaux.

– Le vieillissement de la population. La fréquence des maladies liées à l'âge (hypertension artérielle, diabète, hypercholestérolémie, etc.) augmente avec le vieillissement de la génération du « baby-boom », ce qui provoque une plus forte utilisation des médicaments prescrits dans le traitement de ces affections.

– La publicité s'adressant directement aux consommateurs. La sensibilisation des consommateurs et la stimulation de la demande pratiquées par les compagnies pharmaceutiques ont pour effet de contribuer à la hausse.

- Le transfert des coûts. Le virage ambulatoire, qui s'est traduit par une réduction de la durée d'hospitalisation et un recours plus marqué aux soins externes, a entraîné un transfert de certains coûts connexes vers le secteur privé.
- La sensibilisation à certaines maladies. La sensibilisation de la société à certaines affections et son acceptation de certains troubles, tels que la dépression, ont mené à un nombre accru de patients diagnostiqués et, par conséquent, de cas traités.
- La technologie et l'équipement médical. Les procédés et les appareils sophistiqués permettent la détection et le diagnostic précoce d'un grand nombre de maladies. Ainsi, le nombre de patients traités et le nombre de médicaments prescrits ont augmenté.

### **Coût des médicaments**

Le coût des médicaments continue d'affecter à la hausse le prix moyen de l'ordonnance et, par conséquent, les dépenses générales d'un régime d'assurance médicaments. En 2001, le coût moyen de l'ordonnance était de 40 \$, soit une hausse de 11 % par rapport à deux ans plus tôt. Cette hausse des prix peut s'expliquer en partie par l'arrivée constante sur le marché de médicaments pour lesquels aucun générique n'est disponible. À cela s'ajoute l'acceptation généralisée de nouveaux médicaments, prescrits pour le traitement d'affections telles que l'arthrite ou les ulcères, qui sont plus chers que les anciens produits.

### **Introduction de thérapies nouvelles**

Les thérapies nouvelles, telles que les « immuno-modulateurs » utilisés dans le traitement de l'arthrite rhumatoïde, offrent aux patients des options thérapeutiques susceptibles de changer leur vie. Des médicaments génomiques, adaptés à chaque patient, devraient faire leur entrée sur le marché d'ici quelques années. Cependant, avec des dépenses annuelles en dizaines de milliers de dollars par patient, la gestion des coûts est un défi de taille et le demeurera pour encore bien des années.

#### **Pourquoi les promoteurs de régimes devraient-ils s'inquiéter ?**

Si les coûts doublent tous les cinq ans, les promoteurs doivent s'inquiéter de la viabilité à long terme de leur régime d'assurance médicaments. De plus, les promoteurs doivent tenir compte de la

relation entre l'utilisation des médicaments et les coûts de l'absentéisme liés à une maladie non traitée. En effet, une pharmacothérapie efficace et ponctuelle réduit l'absentéisme et les coûts de l'assurance invalidité, tout en améliorant la productivité. Par conséquent, en plus d'évaluer les coûts directs des traitements, les promoteurs doivent examiner les conséquences, sur le milieu de travail, du non-traitement d'une maladie.

#### □ **Quelles sont les mesures immédiates à prendre ?**

À la lumière des défis croissants, de plus en plus de promoteurs adoptent des mesures en vue d'assurer la viabilité à long terme de leurs régimes. Voici certaines de ces mesures :

- revoir et préciser le texte des contrats des régimes de soins médicaux et d'assurance médicaments en vue de clarifier le niveau de protection. Des énoncés du genre « tel que défini par l'assureur » ou « qui, traditionnellement, nécessitent une ordonnance » sont souvent vagues et difficiles à cerner, laissant une grande marge de manœuvre et peu de directives à l'administrateur du programme d'assurance médicaments qui évaluera les demandes;
- effectuer une vérification auprès de l'assureur afin de veiller à ce que le contrat soit bien géré, que seuls les services définis dans le contrat d'assurance soient remboursés et que toute politique de contrôle des coûts (substitution par un médicament générique, autorisation préalable, etc.) ou limite de remboursement (limite annuelle, etc.) soit respectée;
- effectuer une revue de l'utilisation des médicaments (RUM) exhaustive en vue de cerner les maladies dont souffrent les employés, les tendances d'utilisation des médicaments, la variation des tendances d'une année à l'autre et l'effet des politiques de gestion des coûts sur le régime;
- intégrer les résultats de la RUM à une enquête sur la gestion de l'absentéisme afin de définir les occasions où des initiatives communes en matière de santé, de dépistage, d'éducation et de bien-être peuvent être entreprises.

Les promoteurs de régimes soucieux d'exercer un contrôle sur le coût de l'assurance médicaments doivent adopter une approche proactive. Le fait de déceler les causes de l'augmentation des coûts au sein de la population assurée permet de cibler les initiatives de gestion des coûts qui, en plus de réduire les dépenses du régime,

ont des répercussions positives sur les taux de productivité, d'absentéisme et d'invalidité.

## □ **Définitions**

Administrateur du programme d'assurance médicaments. Une firme qui décide du bien-fondé des demandes de règlement dans les régimes de paiement direct des médicaments.

Examen de l'utilisation des médicaments (RUM). Il s'agit d'une analyse détaillée de tous les médicaments ayant fait l'objet d'une demande de règlement dans le cadre d'un régime d'assurance médicaments durant une période donnée.

Autorisation préalable. Une mesure de contrôle des coûts comportant des conditions qui s'appliquent à certains médicaments (ex., les médicaments amaigrissants ne sont approuvés que lorsqu'un diagnostic clinique de surpoids a été posé).

Substitution par un médicament générique. Une mesure de contrôle des coûts qui limite le remboursement d'un médicament au prix du médicament générique lorsque les deux produits sont interchangeables.

Limite de remboursement. Une mesure de contrôle des coûts imposant un maximum viager touchant le montant d'argent ou le nombre d'unités, de doses ou de cycles.

## **2. DAVANTAGE DE CONTRAINTES POUR LES PROMOTEURS DE RÉGIMES DE RETRAITE**

Les régimes de retraite, tant à prestations déterminées (PD) qu'à cotisations déterminées (CD), subissent les conséquences du rendement négatif des placements boursiers et la baisse des taux d'intérêt. Les taux de provisionnement des régimes PD ont considérablement chuté au cours des deux dernières années. Même les régimes les mieux financés pourraient se retrouver dans une situation financière précaire. Affichée dans les états financiers, cette sous-capitalisation pourrait avoir des conséquences négatives sur la valeur de l'organisation, sans mentionner les charges de retraite et les cotisations plus élevées qu'elle nécessiterait. Parallèlement, les participants aux régimes CD ont constaté une nette baisse des prestations prévues dans leur régime de retraite.



Le présent article fait un survol des causes et des effets du rendement négatif des placements boursiers et explique aux promoteurs les mesures qui peuvent être adoptées en vue d'amortir l'effet sur leurs régimes.

## □ Causes

### Historique du rendement des placements

L'année 2002 a été la troisième année consécutive où les marchés boursiers mondiaux ont accusé une perte de rendement du capital-actions. Tel que le montre le tableau des indices boursiers ci-dessous, les indices ont poursuivi leur chute en 2002. Par ailleurs, durant cette même année, le marché des obligations a affiché une hausse de près de 9 %.

### Prévisions du rendement des placements

L'enquête menée par Aon auprès de gestionnaires de caisses de retraite au Canada laisse prévoir aujourd'hui des taux de rendement plus bas que ceux d'il y a cinq ans. Actuellement, le taux de rendement médian annuel auquel on peut s'attendre d'un fonds équilibré traditionnel (55 % actions, 45 % investissement à revenu fixe) au cours des cinq prochaines années est de 6,6 %, alors qu'il était de 8,0 % il y a cinq ans.

#### Indices boursiers

Indices (\$ CA)	Rendement en 2002 (%)
Composé S&P/TSX	-12,44
S&P 500	-23,05
MSCI EAEO	-16,97
MSCI Monde	-20,87

### Taux d'intérêt

Lorsque les taux d'intérêt sont bas, les obligations du régime PD ainsi que les coûts de la rente du régime CD sont plus élevés. Actuellement, les taux d'intérêt se maintiennent à un bas niveau et les taux des obligations à long terme oscillent autour de 5,75 %. De même, les taux de solvabilité (qui servent à déterminer la capitalisation minimale des régimes PD) demeurent à la baisse. Par exemple,

le taux d'intérêt de l'évaluation de solvabilité au 31 décembre 2002 était de 6,25 %, alors que les taux de solvabilité étaient supérieurs à 10 % dans les années 1990.

## **Climat des affaires**

L'Amérique du Nord sort d'une récession. Les taux de chômage au Canada sont à la baisse, et ce, malgré les licenciements collectifs qui ont eu lieu dans certains secteurs, notamment les télécommunications et la technologie de pointe. De plus, les scandales liés aux mauvaises pratiques comptables poussent les cabinets de vérificateurs à être plus prudents. Par conséquent, les évaluations des hypothèses actuarielles seront probablement plus rigoureuses.

### **Effets**

Le repli du marché des actions et la chute des taux d'intérêt affecteront la comptabilité des promoteurs de régimes PD et le provisionnement de ces régimes, ainsi que la valeur des comptes CD.

## **Régimes PD**

**Comptabilité** – En raison du faible rendement des placements, les promoteurs de régimes, les conseillers en placement, les actuaires et les vérificateurs ont réexaminé les hypothèses des taux de rendement à long terme, utilisées dans l'établissement du coût des régimes. Les partisans des pratiques actuelles soulignent le fait que les prévisions du rendement, après une période où les marchés étaient à la baisse, doivent être supérieures aux prévisions établies en pleine période de marchés à la hausse. Toutefois, des voix plus conservatrices recommandent la baisse des taux des coûts à long terme à 6,5 % en 2003. La plupart des promoteurs de régimes PD au Canada ont choisi des hypothèses variant entre 7 % et 8 %. Une telle révision entraîne une augmentation considérable des charges de retraite. De plus, l'accumulation des pertes sur placements en 2003 pourra nécessiter des frais d'amortissement plus élevés. Les budgets doivent donc être préparés en tenant compte de ce qui précède.

**Provisionnement** – Après des années de congé de cotisations dû au surplus dans les caisses de retraite, certains promoteurs devront à présent faire face à leurs obligations en raison de la baisse des taux de provisionnement, alors que d'autres seront contraints d'augmenter leurs cotisations afin d'amortir leur déficit de solvabilité. Les promoteurs de régimes devront prévoir un niveau adéquat de cotisations pour 2003 et les années suivantes.



## **Régimes CD**

Prestations – Au cours des deux dernières années, l'effet combiné de la baisse des taux de rendement et de la hausse des coûts de la rente a produit un déclin marqué des prestations de retraite payables aux participants aux régimes CD. Ainsi pour un participant moyen qui prend sa retraite aujourd'hui, les prestations de retraite sont de 20 % inférieures à ce qu'elles étaient il y a deux ans.

### **Mesures proposées en vue d'amortir l'effet – Régimes PD**

Une personne avertie en vaut deux! En prévoyant les dépenses et les besoins de trésorerie futurs ainsi que les niveaux des prestations, les promoteurs peuvent prendre aujourd'hui les mesures adéquates qui limiteront les contrecoups ou du moins éviteront les mauvaises surprises.

### **Prévision des résultats**

Il s'agit ici de comparer les obligations de fin d'exercice prévues à l'actif à court terme afin d'évaluer les charges de retraite dans les années à venir. Une analyse de sensibilité sur les principales hypothèses comptables permettra d'évaluer leur effet sur les résultats des charges. Les promoteurs devront également discuter des taux d'actualisation avec le vérificateur et l'actuaire du régime. Ainsi, les promoteurs mieux informés des charges futures pourront en aviser les membres du conseil et les investisseurs.

### **Révision des hypothèses actuarielles**

La baisse des taux d'intérêt est attribuable en partie à la faible inflation, d'où la nécessité de revoir les hypothèses actuarielles propres aux taux de croissance des salaires et aux améliorations à la rente liées à l'inflation (comme les indexations automatiques). Les promoteurs doivent régulièrement revoir toutes les hypothèses, dont la retraite anticipée, le roulement du personnel et la mortalité, et modifier leurs attentes en conséquence.

### **Prévision des exigences en matière de cotisation**

Les trésoriers peuvent mieux planifier la disponibilité des fonds en connaissant à l'avance les besoins de trésorerie.

### **Révision de la politique de placement**

Les promoteurs de régimes doivent veiller à ce que leur politique en matière de placement soit conforme à toutes les exigences,

surtout en ce qui a trait à la répartition de l'actif cible. Lorsqu'un régime n'est plus conforme à la répartition cible, des mesures à court et à long termes doivent être prises en vue de remédier à la situation. De plus, les promoteurs de régimes doivent confirmer et documenter leurs politiques de placement à long terme en ce qui a trait à la composition de l'actif, à la structure du gestionnaire du fonds, à la tolérance à l'égard du risque et à l'horizon temporel de placement. En documentant leurs politiques, les promoteurs peuvent éviter la synchronisation avec les marchés durant les périodes économiques difficiles.

### **Méthode de nivellement sur l'actif**

Les promoteurs qui n'ont pas encore adopté une méthode de nivellement sur l'actif doivent envisager de le faire. En adoptant une telle méthode pour l'évaluation actuarielle de 2002, les promoteurs peuvent limiter les résultats décevants en 2003.

### **Révision de la conception du régime**

Les résultats prévus dans le cadre des prévisions précédentes pourraient ne pas se réaliser. Les promoteurs de régimes doivent donc revoir la conception générale de leur régime de retraite à la lueur de leurs objectifs financiers et en ressources humaines.

### **Communications aux participants**

Dans les communications aux participants, les promoteurs doivent souligner la stabilité et la sécurité qu'assure un régime de retraite à prestations déterminées.

### **Mise en place d'une politique de gestion des risques à long terme**

Une politique de gestion des risques prévoit la coordination des prestations, le provisionnement et les placements à long terme. La politique de gestion des risques suppose la définition des objectifs à long terme du régime (ex., fixer les taux de cotisation), l'évaluation des principaux facteurs de risque au moyen d'outils de simulation et l'application de la politique. En vue de mettre en œuvre la politique à long terme, les promoteurs doivent revoir, comparer et adapter la politique de provisionnement, la politique en matière de placement et la politique relative aux prestations.

## **Mesures proposées en vue d'amortir l'effet – Régimes CD**

### **Communications aux participants**

Dans le but d'aider les participants à mieux comprendre les risques du marché et leur effet sur la rente du régime CD, les promoteurs peuvent envisager de joindre un bulletin spécial au relevé de fin d'année envoyé à chaque participant. De plus, il serait avisé d'organiser des séances d'information portant sur les options du fonds et l'historique des rendements.

Dans toutes les communications orales et écrites aux participants, les promoteurs doivent insister sur l'importance de la composition des avoirs dans un régime CD. La composition des avoirs dépend de l'horizon temporel de placement de la personne et de sa tolérance à l'égard du risque.

### **Révision de la conception du régime**

Afin de faciliter la prise de décision des participants, les promoteurs doivent simplifier la structure des investissements en éliminant les fonds ayant la même capacité de rendement ou présentant le même niveau de risque. Lorsque le régime CD comporte des actions de l'entreprise même, les promoteurs du régime pourront envisager la révision de cette structure en raison du manque de diversification possible. De plus, les promoteurs peuvent réviser à la baisse les frais de placement et d'administration. En effet, le niveau des coûts devient de plus en plus important en présence de rendements faibles puisque les frais représentent dans ce cas une proportion importante des revenus.

### **Révision de la structure de placement**

Les promoteurs de régimes doivent établir des objectifs de rendement des placements (revenu et risque) pour les options du fonds et comparer le rendement réel aux objectifs. Cette comparaison doit tenir compte du rendement et du risque ainsi que des facteurs qualitatifs liés aux investissements qui peuvent affecter le rendement futur du fonds (en ce qui a trait aux gestionnaires du fonds, il faut vérifier la stabilité du capital, la structure et le personnel ainsi que la conformité aux processus et au style de placement). Les promoteurs devront considérer la fermeture ou le remplacement des options lorsqu'ils ont des doutes quant au rendement du fonds ou à la capacité du gestionnaire.